



MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des
affaires financières

Retraite

Education nationale

Opérateurs

Sports et Jeunesse

Enseignement privé

Budget

Enseignement supérieur

La Direction des affaires financières

Emplois et masse salariale

CSP

Réglementation financière

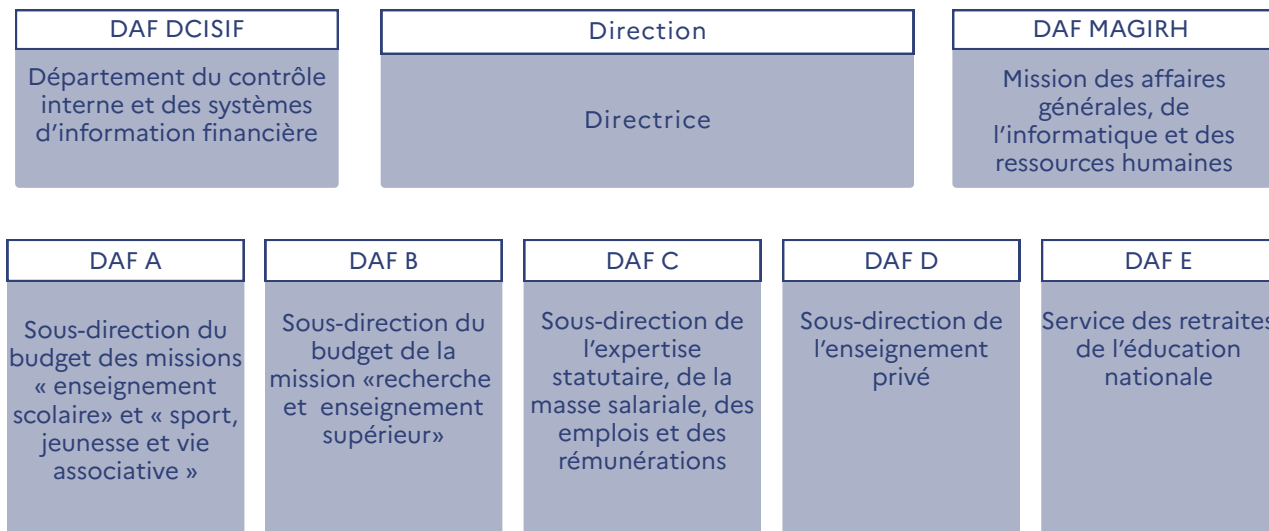
EPL

Recherche

Contrôle interne financier

Animation de réseaux

LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES





La Direction des Affaires Financières (DAF) des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Espace, des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pilote les **finances** et les **emplois** de ces ministères. En tant que responsable de la fonction financière ministérielle, la DAF veille à la soutenabilité des dépenses des ministères relevant de sa compétence et à la sécurisation des procédures financières. Elle assure la préparation, la **négociation**, la présentation du **budget** et le suivi de l'exécution budgétaire pour un montant de 115 milliards d'euros (LFI 2025), soit environ 20 % du budget de l'État. Elle anime le **contrôle interne financier** et assure la **tutelle financière des opérateurs**. Elle est aussi **responsable de l'enseignement privé**, qu'il s'agisse du budget, du cadre de fonctionnement ou de la gestion des ressources humaines des 140 000 enseignants

exerçant dans les établissements privés sous contrat.

Elle pilote les processus de **rémunération** des 1,2 million d'agents des trois ministères et également la **qualité des comptes de retraite** des fonctionnaires des ministères.

La DAF est une direction **d'état-major** qui assure des missions stratégiques et opérationnelles.

Elle facilite les réformes des trois ministères en assurant le cadre financier nécessaire à leur bonne réalisation. Elle anime également un grand nombre de réseaux en académie et au sein des opérateurs de l'Etat relevant de ses missions et interagit avec beaucoup d'acteurs en administration centrale (responsables de programme, autres directions des trois ministères ou du ministère chargé du budget et de la fonction publique, cabinets ministériels) comme des acteurs extérieurs (la Cour des comptes).

Localisée sur trois sites, deux à Paris (Grenelle et Descartes) et un en Loire-Atlantique, la DAF comprend un service et quatre sous-directions. Elle compte 218 agents, dont 73% de cadres A de la fonction publique.





LA COORDINATION BUDGÉTAIRE ET LE PILOTAGE DES EMPLOIS ET DE LA MASSE SALARIALE

- Préparer, négocier et présenter les budgets des 11 programmes relevant des missions "enseignement scolaire", "jeunesse, sport et vie associative" et "recherche et enseignement supérieur".
- Informer le Parlement : projets et rapports annuels de performances, articles du projet de loi de finances, réponses aux différentes questions des parlementaires.
- Piloter l'exécution budgétaire : suivi de la consommation, actualisation des prévisions, mouvements de crédits.
- **Budgétiser** et suivre la masse salariale (58 milliards d'euros hors CAS Pensions en LFI 2025) du ministère de l'Éducation nationale ainsi que les évolutions d'effectifs, notamment enseignants. Pour l'enseignement supérieur, la DAF budgétise et notifie les crédits de masse salariale des opérateurs non RCE (Responsabilités et Compétences Élargies).

LE PILOTAGE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- Gérer le programme "enseignement privé du 1er et du 2nd degrés" (20 % des élèves, 140 000 enseignants, 8 000 établissements).
- Définir les règles RH et assurer la gestion RH (concours, formation, affectation) des 140 000 maîtres de l'enseignement privé.
- Allouer les moyens aux académies et veiller à l'amélioration de la mixité sociale et scolaire dans ces établissements.
- Suivre les établissements privés hors contrat.
- Piloter et renforcer le contrôle des établissements privés sous et hors contrat.

LA GESTION DES RETRAITES DES PERSONNELS DES MINISTÈRES

- Assurer le pilotage des opérations de complétude et de mise en qualité des comptes individuels de retraite (CIR) pour les fonctionnaires de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Jeunesse et des Sports.
- Conduire les différentes opérations de gestion à forte expertise pour les demandes de prise en charge de l'invalidité, le suivi des comptes de retraite des agents travaillant en outre-mer (via le pôle TOSCA).



LA TUTELLE DES OPÉRATEURS

- Assurer la **tutelle financière** et administrative des établissements publics de l'enseignement scolaire (CNED, ONISEP, Réseau Canopé, Cereq, FEI, GIP FCIP) et de certains opérateurs de l'enseignement supérieur et recherche (ANR, CNOUS).
- Assurer la tutelle financière de 200 opérateurs universitaires et organismes de recherche.



LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

- Veiller à l'application des règles de gestion budgétaire et comptables dans les différents processus de gestion et systèmes d'information financiers.
- Élaborer et diffuser les règles de gestion budgétaire et comptable des Établissement public local d'enseignement (EPLÉ) et établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Animation des réseaux académiques (services financiers des rectorats et des établissements).
- Animer le réseau des contrôleurs budgétaires des Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) en rectorats et les réseaux des agents comptables et directeurs financiers des EPSCP, EPST, GIP et EPIC.



LE CONTRÔLE INTERNE FINANCIER

- Structurer le contrôle interne financier pour maîtriser les risques financiers, aussi bien en administration centrale que dans les services déconcentrés et les opérateurs.

LES SYSTEMES D'INFORMATION FINANCIERS

- Assurer la maîtrise d'ouvrage de la paie des agents des ministères.
- Assurer également la maîtrise d'ouvrage des applications financières des EPLÉ dont OP@LE.
- Maintenir le bon fonctionnement de Chorus dans nos ministères et déployer les évolutions de modernisation du SIFE (système d'information financière de l'Etat).

LE VERSEMENT DES SCSP AUX OPÉRATEURS DE NOS MINISTÈRES

- Verser les subventions et recouvrer les recettes de l'ensemble des opérateurs relevant des missions enseignement scolaire, sport et enseignement supérieur et recherche et de leurs programmes.
- Piloter en lien avec le comptable ministériel, les opérations de clôture, les travaux de fin de gestion et la récupération des indus de paye.

LES MÉTIERS DE LA DAF



Travailler à la DAF, c'est avoir l'opportunité de s'engager dans des missions diversifiées et enrichissantes et des métiers variés au service de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports : budgétaires, comptables, juridiques, ressources humaines, gestion statutaire, gestion de projet, maîtrise d'ouvrage, animation de réseau.

Les métiers financiers, bien que nécessitant des compétences spécifiques, représentent un champ professionnel bien structuré. La DAF veille à l'accueil des nouveaux arrivants pour faciliter leur montée en compétences et leur bonne intégration.

Une expérience au sein de la DAF permet d'acquérir une ouverture vers une diversité de domaines et d'interlocuteurs au sein du ministère mais également en interministériel : la Direction du budget (DB), le Secrétariat général du Gouvernement, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE), tout en offrant une compréhension globale des enjeux des ministères.

Cela peut également ouvrir des perspectives de carrière vers les ressources humaines, les dispositifs pédagogiques et de vie scolaire, les postes d'encadrement dans les académies, les opérateurs, les ministères financiers ou les DAF des autres ministères, ou encore les métiers des systèmes d'information.



LES INTERLOCUTEURS DE LA DAF

En administration centrale, la DAF travaille avec les cabinets ministériels, les responsables de programme et diverses directions de nos ministères.

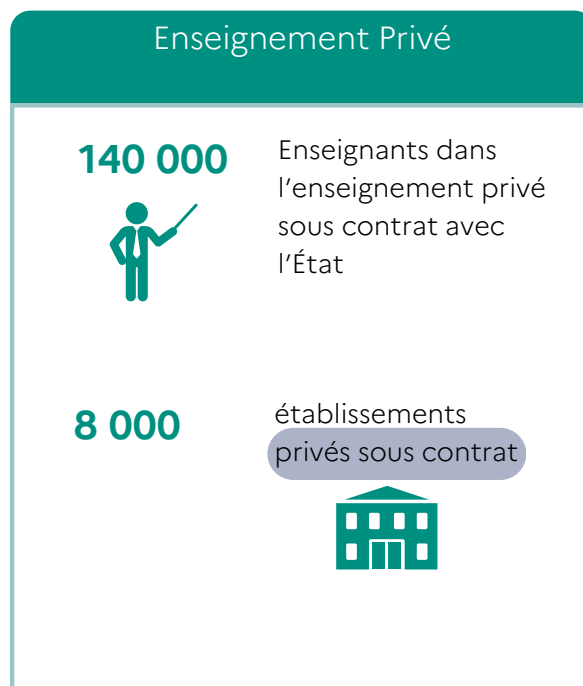
Elle anime de nombreux réseaux académiques (DAF académiques, Rconseils, Coordonnateurs de paie, contrôleurs de gestion, référents Chorus, référents CIF (contrôle interne financier), divisions de l'enseignement privé, pôles Tosca, EPLE).

Elle collabore avec de nombreux opérateurs et organismes.

La DAF interagit fréquemment avec la DB (direction du budget), la DGFIP (Direction générale des Finances publiques), la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) et le CBCM (contrôleur budgétaire et comptable ministériel) ainsi qu'avec la Cour des comptes.



115 MILLIARDS D'EUROS (LFI 2025) REPRÉSENTANT 20% DU BUDGET DE L'ÉTAT.





En plus des projets liés aux **réformes des ministères**, la direction des affaires financières s'engage dans une démarche de **modernisation continue**. Ses projets s'articulent autour de la simplification de la gestion, du pilotage budgétaire, de la modernisation de la fonction financière, du renforcement du cadre de l'enseignement privé et de l'accompagnement des réformes ministérielles.

CONTRIBUTION AUX RÉFORMES ET PROJETS DES MINISTÈRES

La DAF participe activement à la mise en œuvre financière des **réformes** d'ampleur portées par les ministères, en assurant leur chiffrage et en garantissant les conditions de leur réussite. Parmi les actions récentes figurent :

- La revalorisation des personnels du ministère, en particulier les enseignants et personnels de direction, avec le suivi du pacte enseignant en 2023.
- La réforme de la formation initiale des enseignants.
- La réforme de la voie professionnelle.
- La déconcentration de la contractualisation avec les universités.
- La promotion de **la mixité sociale** et scolaire, notamment dans l'enseignement privé.
- La mise en œuvre de la réforme de la couverture santé et de la prévoyance dans la paye.

SIX AXES ET VINGT PROJETS POUR MODERNISER LA FONCTION FINANCIÈRE

1. SIMPLIFIER LA GESTION

- Dématérialiser les échanges avec le comptable (Paie zéro papier/ POP).
- Mettre fin à la demande de radiation des cadres lors du départ en retraite (achevé en 2025).
- Automatiser l'alimentation des bonifications de services hors d'Europe.
- Continuer à alléger les opérations dans **CHORUS**.
- Mettre en cohérence les indicateurs de performance avec les enjeux politiques.
- Rénover le cadre de contrôle par les rectorats des universités (décret financier).
- Assurer la viabilité des modèles économiques des opérateurs.



2. PRÉPARER, PILOTER ET MAÎTRISER LES BUDGETS

- Animer la communauté des RPROG, assurer la soutenabilité des mesures proposées, développer la culture du pilotage budgétaire, améliorer les outils des remontées budgétaires, déployer BO WEBI (Business Objects Web Intelligence).

3. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU MINISTÈRE (VOLET RÉMUNÉRATIONS)

- Accompagner la mise en œuvre des mesures catégorielles.
- Mettre en œuvre la réforme de la couverture santé et de la prévoyance dans la paye.

4. MODERNISER ET SÉCURISER LA CHAÎNE DES DÉPENSES ET DES RECETTES

- Moderniser la fonction financière en académie et renforcer l'animation des DAF académiques.
- Moderniser la fonction financière en EPLE, rénovation réglementaire et applicative (OP@LE), contrôle de la qualité des comptes.
- Renforcer le contrôle interne financier, mettre en place le plan d'action ministériel (PAM), poursuivre le contrôle interne pensions.

5. MODERNISER LES SIRH (VOLET PAYE)

Réussir la vague 2 de RENOIRH (volet paye).

6. RENFORCER LE CADRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

- Promouvoir la mixité sociale dans l'enseignement privé : base de données, suivi du protocole signé en 2023 avec le Secrétariat général pour l'enseignement catholique, modulation de l'allocation des moyens.
- Mettre en place le contrôle des établissements privés sous contrat.
- Déployer le SI MetaphorC pour les établissements privés hors contrat.
- Automatiser les demandes de bourses.



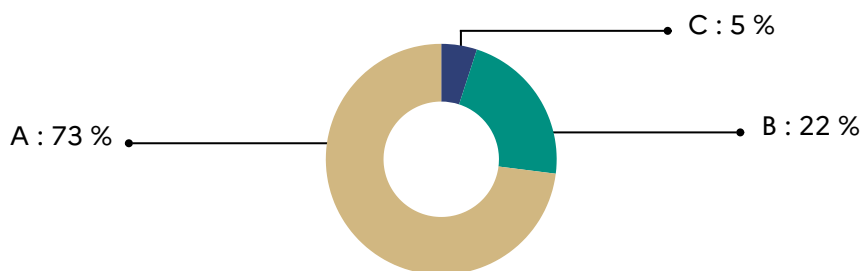
RESSOURCES HUMAINES



Localisée sur trois sites, deux à Paris (Grenelle et Descartes) et un en Loire-Atlantique, la DAF compte :



LES CATÉGORIES

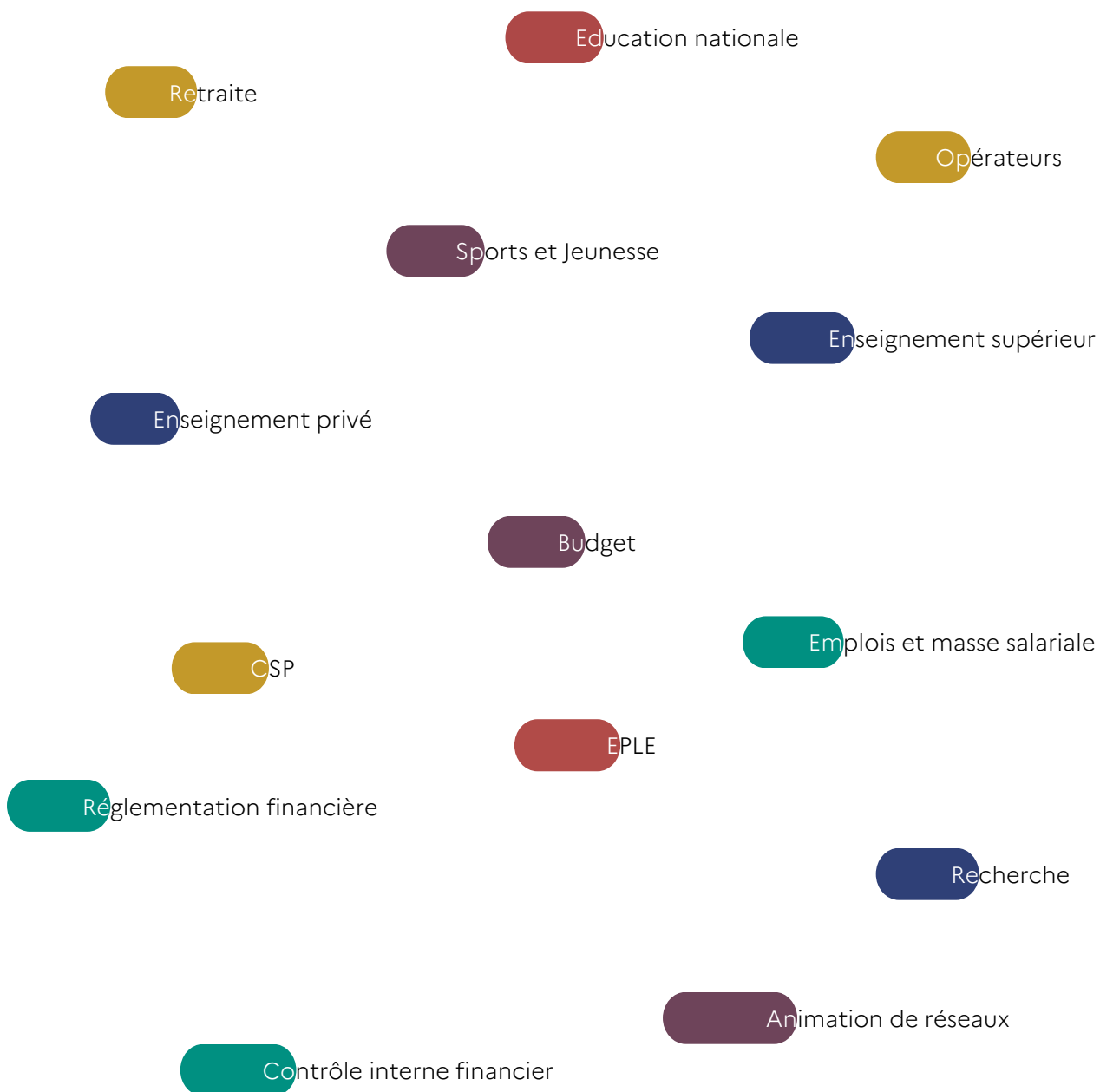


ORGANIGRAMME DE LA DAF



<p>DAF DCISIF</p> <p>Département du contrôle interne et des systèmes d'information financière</p> <p>Géraldine LOMABRD</p>	<p>DAF : Direction des affaires financières</p> <p>Marine CAMIADE, directrice</p> <p>Emmanuelle WALRAET, cheffe de service, adjointe à la directrice</p> <p>Frédéric BONNOT, Expert de haut niveau</p>	<p>DAF MAGIRH</p> <p>Mission des affaires générales, de l'informatique et des ressources humaines</p> <p>Christelle HACHEMI</p>
--	--	---

<p>DAF A</p> <p>Sous-direction du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative »</p> <p>Ludovic FOURCROY Adjoint Alexis DUPONT</p>	<p>DAF B</p> <p>Sous-direction du budget de la mission « recherche et enseignement supérieur »</p> <p>Carine BERNARD Adjoint Sébastien GALLEE</p>	<p>DAF C</p> <p>Sous-direction de l'expertise statutaire, de la masse salariale, des emplois et des rémunérations</p> <p>Marjorie SOUFFLET-CARPENTIER Adjoint Antoine ETHEVENOT</p>	<p>DAF D</p> <p>Sous-direction de l'enseignement privé</p> <p>Lionel LEYCURAS Adjoint Michel BLANC-STEHLI CORBIN</p>	<p>DAF E</p> <p>Service des retraites de l'éducation nationale</p> <p>N.</p>
<p>DAF A1</p> <p>Bureau du budget des missions « enseignement scolaire » et « sport, jeunesse et vie associative »</p> <p>Romain IZOIRD</p>	<p>DAF B1</p> <p>Bureau du budget de la mission interministérielle « recherche et enseignement supérieur »</p> <p>Yannick FENDRICH</p>	<p>DAF C1</p> <p>Bureau de l'expertise statutaire et indemnitaire</p> <p>Véronique CADET</p>	<p>DAF D1</p> <p>Bureau des personnels enseignants dans les établissements d'enseignement privés</p> <p>Sous contrat Laure GEVERTZ</p>	<p>DAF E1</p> <p>Département des systèmes d'information, de la qualité des comptes et de la logistique</p> <p>Raphaële FLEUREUX</p>
<p>DAF A2</p> <p>Bureau des opérateurs de l'enseignement scolaire</p> <p>N.</p>	<p>DAF B2</p> <p>Bureau des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche</p> <p>Marion MOULIN</p>	<p>DAF C2</p> <p>Bureau de la masse salariale et du suivi du plafond d'emploi</p> <p>Fanny PANARA</p>	<p>DAF D2</p> <p>Bureau du budget, de la performance et du dialogue de gestion</p> <p>Hélène BESNIER</p>	<p>DAF E2</p> <p>Département des retraites et des cotisations</p> <p>Corinne LABOUREL</p>
<p>DAF A3</p> <p>Bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE</p> <p>Fabien COLLET</p>	<p>DAF B3</p> <p>Bureau de la comptabilité de l'enseignement supérieur et de la recherche, centre de services partagés, subventions et recettes</p> <p>Rima PETIT</p>	<p>DAF C3</p> <p>Bureau des rémunérations</p> <p>Paul TAILLADE</p>	<p>DAF D3</p> <p>Bureau du droit des établissements d'enseignement privés et des affaires générales</p> <p>Lorène-Fara ANDRIANARIJAONA</p>	



LA DIRECTION DES AFFAIRES FINANCI RES

Education nationale, Enseignement sup rieur et Recherche et Jeunesse et Sports
110 rue de Grenelle, 75007 Paris/1 rue Descartes, 75005 Paris/9 rue de la Croix Moriau 44350, Gu rande

01 55 55 10 10 - 02 40 62 71 00

Retrouvez la Direction des affaires financi res sur



Acc dez   la version num rique de cette plaquette



D cembre 2025